



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	18

DELIBERATION

N° 138/2022

OBJET :

**Création de postes au
tableau des effectifs**

Le 30 novembre 2022 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2022

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, André IPERT, Michel BRAUN.

ABSENTS EXCUSÉS : Colette BENOUAHAB donne pouvoir à Paul REY, Geneviève IDDA donne pouvoir à Marie-Lou ALLAVENA, Isabelle SAUVE donne pouvoir à Thierry GUIDO.

ABSENTS : Danielle GASTALDI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry GUIDO

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12 avril 2022,

Considérant la nécessité d'intégrer un chef de service de Police Municipale en détachement à la commune de Breil-sur-Roya depuis le 01/06/2021, ayant accompli les formations obligatoires de chef de service de police municipale et obtenu les agréments du Préfet et du Procureur,

Considérant la nécessité de recruter un adjoint d'animation au service périscolaire et ALSH de la commune,

Considérant la nécessité de créer deux postes pour faire face à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer les missions :

- d'agent d'entretien polyvalent au service crèche à temps complet,
- d'agent d'entretien des bâtiments communaux, cantine scolaire et service périscolaire,

Le Maire propose à l'assemblée la création de 4 postes :

- 1 emploi permanent au grade de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet,
- 2 emplois non permanents d'accroissement temporaire d'activité.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 30 novembre 2022 :

Filière Police Municipale

Cadre d'emplois des chefs de service principal de 2^{ème} classe

Effectif actuel du grade de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe 0

Effectif nouveau du grade de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe 1

Filière Animation

Cadre d'emplois des adjoints d'animation

Effectif actuel du grade d'adjoint d'animation 2

Effectif nouveau du grade d'adjoint d'animation 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,


DECIDE d'adopter les créations d'emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN



Délibération rendue exécutoire par publication et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN